PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

eauairsolénergie

La stratégie eau air sol énergie :

les services de l'État mettent en œuvre la planification écologique

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

décembre 2023

La stratégie eau air sol évolue et devient la stratégie eau air sol énergie.

2019

Lancement de la stratégie régionale eau air sol de l'État

objectif : préserver Auvergne-Rhône-Alpes en tant que territoire :

- vivant par la biodiversité qui s'y épanouit,
- attractif par les activités et les hommes qui s'y implantent,
- accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

Stratégie des services de l'État en région portée par le corps préfectoral, elle a permis une mobilisation coordonnée de l'ensemble des services pour la préservation des ressources au travers de 30 actions, dont 17 actions prioritaires au suivi renforcé.

2023

Après la sécheresse de 2022, la crise énergétique et le lancement au niveau national de la planification écologique, une révision de la stratégie est engagée : elle est élargie à l'énergie et identifie 15 actions permettant de répondre aux enjeux de préservation des ressources.

La stratégie eau, air, sol, énergie s'inscrit dans les priorités nationales de la planification écologique et mettra en œuvre les orientations issues de la conférence des parties (COP). Elle traduit une ambition et une exigence des services de l'État.

15 actions pour préserver les milieux et les ressources et répondre aux objectifs :

- préserver la ressource en eau,
- améliorer la qualité de l'air,
- diminuer le rythme de l'artificialisation des terres,
- atteindre la neutralité carbone.

15 actions en 5 volets

eau

1. Déployer la démarche **«captages prioritaires»**
2. Mettre en œuvre le **plan «eau»** national sur la gestion quantitative
3. Décliner **Ecophyto**

air

3. Accompagner le déploiement des **zones à faibles émissions (ZFE)**
4. Améliorer le dispositif de **gestion des épisodes de pollution de l'air**
5. Mettre en œuvre le **plan régional ozone**

sol

7. Engager les acteurs dans une **sobriété foncière qualitative (trajectoire ZAN)**
8. Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des **friches**, les opérations de **désimperméabilisation, et de renaturation**
9. Mettre en œuvre la **stratégie aires protégées**

énergie

10. Engager les acteurs à plus de **sobriété et d' efficacité énergétique**
11. Accompagner le **développement des énergies renouvelables électriques** sur les territoires
12. Accompagner le développement des **énergies issues de la biomasse**
13. Accélérer la **décarbonation**

transversal

14. Renforcer l'intégration et la mise en cohérence des enjeux **eau, air, sol, énergie dans les documents d'urbanisme**
15. Renforcer **l'ambition environnementale des contrats pour la réussite de la transition écologique** (CRTE)

Eau

Le changement climatique impacte déjà et va impacter toujours plus le cycle de l'eau dans la région. Les milieux naturels auront moins de capacité à absorber les pollutions, la disponibilité en eau sera remise en cause avec des étiages plus sévères. Les sécheresses importantes des étés 2022 et 2023 ont montré notre vulnérabilité, avec des ruptures de l'alimentation en eau potable et des impacts importants sur les milieux. À l'échelle des territoires, le partage équilibré de la ressource et la sobriété des différents usages (alimentaires, énergétiques, agricoles, sanitaires, industriels, récréatifs), garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes, sont nécessaires pour rendre les territoires plus résilients aux changements en cours.

1 - Mettre en œuvre le plan eau national sur la gestion quantitative

Le plan national eau annoncé par le Président de la République en mars 2023 prévoit 53 mesures pour organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource en eau, préserver la qualité de l'eau et restaurer le fonctionnement des écosystèmes, et mieux répondre aux crises sécheresse.

Exemple de chantier :

• accompagner les dynamiques territoriales de gestion de la ressource en eau : émergence et accompagnement de projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE).

Exemples d'indicateurs suivis :

• Volume annuel d'eau prélevé par an dans les milieux naturels

• Nombre de PTGE (ou autre gouvernance locale) validés ou révisés.

Objectifs :

- s'adapter aux effets du changement climatique avec une gestion concertée de l'eau entre les différents usages, qui permette de préserver les ressources et les milieux et de réduire les épisodes de crise.

Moyens :

- Accompagner la gestion concertée de l'eau sur les territoires et les actions d'économie d'eau des différents secteurs
- Accompagner les projets structurants ou innovants pour la gestion de l'eau (solutions fondées sur la nature, retenues multi-usages, réutilisation des eaux non conventionnelles…)
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Poursuivre l'amélioration du cadre de la gestion des crises sécheresse

2 - Déployer la démarche « captages prioritaires »

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 98 captages identifiés comme prioritaires par les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) au regard de leur enjeu pour l'alimentation en eau potable et de leur sensibilité aux pollutions diffuses par les nitrates et/ou les phytosanitaires. Des actions préventives sont requises pour restaurer ou maintenir de façon pérenne la qualité de ces ressources en eau, de manière à réduire le degré de traitement en vue de leur distribution.

Exemples de chantiers :

- poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions des captages prioritaires dans les zones agricoles alentours
- améliorer les synergies des outils mobilisables.

Exemple d'indicateur suivi :

- % de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'action (validé ou révisé) et d'une animation active.

Objectifs :

- Réduire la pollution par les phytosanitaires ou les nitrates, et donc restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires

Moyens :

- Accélérer et accompagner l'évolution des pratiques agricoles
- Poursuivre les efforts d'animation à l'échelle régionale et à l'échelle des captages prioritaires
- Améliorer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre
- Renforcer les synergies avec d'autres politiques et démarches existantes (par exemple le plan Ecophyto 2030, la maîtrise foncière, les outils de la politique agricole...)
- Préciser les modalités de mise en œuvre des outils réglementaires mobilisables.

3 - Décliner le plan Ecophyto

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. La stratégie Ecophyto 2030 (dont la publication est prévue début 2024) vise à diminuer de moitié l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030 par rapport à la période 2015-2017, en répondant à un triple impératif : maintenir un haut niveau de protection des cultures, soutenir les performances économiques et environnementales des exploitations, et préserver la santé publique et celle de l'environnement.

Exemples de chantiers :

- améliorer la connaissance par les services de l'État des informations ou données sur Ecophyto
- communiquer ces informations et données aux différentes cibles, en restant à l'écoute de leurs besoins.

Indicateur suivi :

- Quantité totale de substances actives par département

Objectifs :

- Rendre l'agriculture moins dépendante aux produits phytopharmaceutiques, réduire l'usage de ces produits et ainsi diminuer l'exposition des utilisateurs et des différents compartiments de l'environnement à ces derniers.

Moyens :

- Valoriser les différentes connaissances vers l'ensemble des acteurs (services de l'État, collectivités, agences, territoires, filières, agriculteurs, usagers, établissements d'enseignement)
- Soutenir les projets locaux visant à réduire les phytopharmaceutiques, notamment sur les captages prioritaires et sensibles.

Les épisodes de pollution de l'air sont encore trop nombreux, en particulier dans les grandes agglomérations, les vallées alpines et la vallée du Rhône. La qualité de l'air relève d'enjeux de santé publique.

Le nombre de décès prématurés dus à la pollution de l'air représente encore plus de 40 000 décès par an en France en 2022. Chaque année, dans la région, les particules fines tuent 4300 personnes. Les émissions liées spécifiquement au trafic routier tuent 2000 personnes, et la pollution à l'ozone provoque 1200 hospitalisations.

4 - Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions – mobilité (ZFE)

Les zones à faibles émissions (ZFE) visent à réduire les émissions de polluants atmosphériques pour préserver la santé des habitants et usagers. Ce dispositif a fait ses preuves chez nos voisins européens (plus de 315 ZFE). En France en août 2023, 12 ZFE sont actives dont 4 en région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand). Les Métropoles (ou les communes par exception) prennent les décisions relatives à la mise en œuvre de leur ZFE.

La loi Climat et résilience (2021) a élargi le périmètre des agglomérations concernées : désormais, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants doivent mettre en place une ZFE avant fin 2024. En région, 3 autres ZFE sont donc attendues : Annecy, Annemasse et Chambéry. S'ajoutent 2 ZFE jugées prioritaires au regard des enjeux de qualité de l'air : Valence et la Vallée de l'Arve.

Par ailleurs, les EPCI de plus de 100 000 habitants, ou de plus de 20 000 habitants et inclus dans un plan de protection de l'atmosphère, doivent également adopter dans leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET) un « Plan d'action qualité de l'air » incluant une étude d'opportunité sur la création d'une ZFE.

25 études d'opportunité sont attendues en région.

Exemple de chantier :

• lancer à l'automne un questionnaire de recueil des besoins auprès des collectivités pour tester de nouveaux outils concrets et innovants.

Exemple d'indicateur suivi :

• nombre de ZFE mises en place dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Objectif :

- Réduire les émissions dans les zones fortement urbanisées

Moyens :

- Recueillir les besoins des collectivités
- Expérimenter des outils concrets
- Faire émerger un discours commun pour le porter auprès du grand public.

5 - Mettre en œuvre le plan régional ozone

L'ozone est un gaz à effet de serre qui cause 2050 morts par an en France et 1240 hospitalisations chez les plus de 65 ans en Auvergne-Rhône-Alpes. Il attaque les plantes et est responsable d'une perte de rendement dans les récoltes dont les dégâts sont estimés à 1 milliard d'euros par an rien que pour le blé. Il met en cause la sécurité alimentaire et la biodiversité en raison de la perturbation qu'il provoque dans la pollinisation par les abeilles et la reproduction des insectes.

Exemple de chantier :

• mieux faire connaître ce polluant complexe qui prend de l'ampleur, et amener une prise de conscience sur ses enjeux et la nécessité d'agir. 2 supports sont diffusés par la DREAL et ses partenaires : des flash info semestriels « Causons d'ozone » et des vidéos pédagogiques.

Exemple d'indicateur suivi :

• concentration moyenne d'Ozone à laquelle est exposé un habitant de la région

Objectif :

Réduire les concentrations en ozone sur le territoire et a minima endiguer la hausse enregistrée ces dernières années, pour des questions sanitaires, économiques et environnementales.

Moyens :

- Améliorer les connaissances
- Informer et sensibiliser les acteurs aux enjeux de la pollution à l'ozone
- Mettre en œuvre de manière opérationnelle le plan d'actions
- Requestionner le dispositif de gestion des épisodes de pollution à l'ozone

6 - Améliorer le dispositif de gestion des épisodes de pollution de l'air

L'Union européenne prévoit de faire évoluer la réglementation pour diminuer les valeurs seuils des polluants atmosphériques et ainsi se rapprocher des seuils de l'OMS.

En 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes a connu 34 jours de dépassement des seuils de qualité de l'air. Avec l'abaissement des valeurs seuils, ce chiffre devrait augmenter. Pour les services de l'État, cela implique que les dispositifs réglementaires d'information et de recommandation soient systématiquement mis en œuvre, pour une bonne information du grand public lors de ces épisodes de pollution.

Exemple de chantier :

• faire évoluer les arrêtés départementaux actuels, relatifs aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air

• améliorer le dispositif de contrôle lors des épisodes de pollution.

Exemples d'indicateurs suivis :

• nombre d'arrêtés départementaux mis à jour et cohérents avec l'arrêté cadre zonal en vigueur

• nombre de contrôles réalisés par épisode de pollutions

Objectif :

- Mieux alerter le public en cas d'épisode de pollution et améliorer le dispositif de contrôle (véhicules, industries, activités agricoles…)

Moyens :

- Consolider le dispositif actuel de gestion des épisodes de pollution
- Piloter l'évolution de l'arrêté cadre zonal en lien avec la révision de la directive européenne cadre sur l'air

Sol

Ressource rare, vivante, limitée et non renouvelable à l'échelle humaine, interférant avec l'air et l'eau et convoitée pour de multiples usages, le sol n'est pas qu'un simple support de production ou de nos aménagements : il remplit de multiples fonctions et services écosystémiques indispensables à la vie sur terre et à nos sociétés (support de biodiversité, production agricoles, régulation du cycle de l'eau, stockage de carbone, ...).

Le sol est un bien commun stratégique pour l'avenir de nos territoires. Il est pourtant mis à mal par nos activités (consommation d'espace, imperméabilisation, tassement, pollution, ...), malgré plusieurs réformes législatives d'importance depuis plus de 40 ans visant la sobriété foncière.

La perte de surface agricole, naturelle et forestière se poursuit au niveau national comme dans notre région, dont la dynamique démographique projetée à 2050 est près de deux fois supérieure aux projections nationales.

Afin de préserver nos capacités de résilience et de développement, la préservation des sols et de leurs fonctionnalités est primordiale et passe notamment par un usage sobre de cette ressource, par l'atteinte de l'objectif du zéro artificialisation nette et le développement d'un nouveau modèle d'aménagement.

7 - Engager les acteurs vers une trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN)

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'enjeu de sobriété foncière est majeur : 30 187 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommées entre 2011 et 2021 (soit l'équivalent des superficies cumulées des 6 villes de Lyon, Saint-Etienne, Annecy, Montélimar, Clermont-Ferrand et Montluçon, ou bien de 15 aéroports Saint-Exupéry) avec une reprise ces deux dernières années, ce qui fait de notre territoire la deuxième région la plus consommatrice de foncier.

Afin de préserver la ressource « sol », la loi «Climat et résilience» de 2021 fixe une double trajectoire de sobriété foncière : diviser par deux le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici à 2050.

De nouveaux modèles d'aménagement durable sont à réinventer, en conjuguant sobriété et qualité urbaine.

Exemple de chantier :

• construire et mettre en oeuvre un plan de sensibilisation et de communication sur les enjeux liés au sol, sur la sobriété foncière et les leviers mobilisables à destination de différents publics, (société civile, aménageurs, services de l'État, socio-professionnels, étudiants, ...).

Exemple d'indicateur suivi :

• évolution de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (trajectoire et nombre d'ha).

Objectifs :

- Accompagner les acteurs de l'aménagement et de la société civile pour permettre le développement d'un nouveau modèle d'aménagement permettant la maîtrise de l'étalement urbain par le recyclage foncier et la densification urbaine qualitative, le développement de la nature en ville, et la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Moyens :

- Améliorer la compréhension des enjeux liés au sol par les acteurs de l'aménagement et de la société civile des enjeux liés aux sols au travers d'études, d'expérimentation dans le cadre de partenariats innovants, poursuivre les actions d'observation de la consommation d'espaces et d'artificialisation
- Accompagner les territoires d'expérimentation d'un développement sobre et résilient et capitaliser et valoriser les démarches et outils participant à l'atteinte des objectifs du ZAN
- Accompagner la prise en compte et le respect des fonctions des sols dans l'ensemble des politiques publiques dont le développement des énergies renouvelables, les politiques agricoles, les politiques de l'habitat et la préservation de la biodiversité
- Communiquer, sensibiliser, accompagner les services de l'État dont le corps préfectoral, les partenaires institutionnels, les porteurs de projets (collectivités, aménageurs, acteurs privés, etc.) et la société civile sur ces enjeux et outils mobilisables

8 - Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation

Atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) implique une mobilisation forte sur le tissu existant et particulièrement sur les friches. Mais réinvestir les friches pose la question majeure de l'équilibre financier des opérations au regard du prix de marché.

Ce déséquilibre économique est encore plus important avec les opérations de renaturation qui ne génèrent pas de recettes économiques directes mais génèrent des impacts positifs en matière de qualité de l'air, réduction d'îlot de chaleur, réservoir de biodiversité, corridors, nature en ville...
Les opérations de renaturation contribuent non seulement à atteindre le ZAN mais aussi à atténuer les effets du dérèglement climatique en milieu urbain tout comme en milieu naturel.

Exemples de chantiers :

- mobiliser les financements « fonds vert » prévus pour le recyclage des friches et les opérations de renaturation en ville
- établir le bilan de la mesure renaturation pour améliorer la qualité des dossiers.

Exemples d'indicateurs suivis :

- surface de friches recyclées
- surface de friches renaturées.

Objectifs :

- Favoriser le recyclage du tissu existant pour limiter l'usage en foncier
- Développer les opérations de renaturation permettant la désartificialisation des sols et/ou le retour de la nature dans le tissu urbain.

Moyens :

- Améliorer la connaissance sur les friches et les sites à renaturer
- Renforcer les partenariats pour faire émerger un collectif et conduire des actions communes
- Accompagner financièrement les projets de recyclage de friche et de renaturation

9 - Mettre en œuvre la stratégie aires protégées

La stratégie pour les aires protégées 2030, adoptée en 2021, constitue la feuille de route de la politique nationale en matière d'aires protégées. Elle repose sur les objectifs annoncés par le Président de la République : 30 % d'aires terrestres et marines protégées, dont 1/3 sous protection forte.

Actuellement 36,22 % du territoire régional est en aires protégées (y compris les parcs naturels régionaux et les sites Natura 2000) ; dont 3,03 % en aires protégées sous protection forte (réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection d'habitats naturels, de biotope ou de géotope, réserves biologiques).

Exemple de chantier :

- renforcer le réseau actuel d'aires protégées : environ 100 projets de protection seront portés et suivis.

Exemple d'indicateur suivi :

- évolution et pourcentage de la superficie régionale en zones protégées à protection forte.

Objectifs :

- Mettre en place des aires protégées, notamment en protection forte

Moyens :

- Assurer une bonne gouvernance au niveau de la région et des départements.
- Communiquer, sensibiliser, accompagner les services de l'État, les collectivités - dont les élus - sur les enjeux liés aux aires protégées et les outils mobilisables

Énergie

Pour limiter le réchauffement climatique, conformément à l'Accord de Paris de 2015, le Parlement européen a fixé l'objectif de neutralité carbone en 2050. La transformation à mener doit être amorcée de manière substantielle d'ici 2030. Dans ce laps d e temps, il est impératif d'aboutir à une gestion maîtrisée de l'énergie, en appliquant les principes suivants :

1. questionner les besoins pour les ramener à l'essentiel,
2. utiliser des moyens les moins énergivores pour répondre à ces besoins essentiels,
3. adapter les pratiques et recourir aux énergies renouvelables.

10 - Engager les acteurs à plus de sobriété et d'efficacité énergétique

Si l'État doit se montrer exemplaire en matière de sobriété et d'efficacité, il doit également accompagner les entreprises, qu'elles soient soumises ou non à des obligations et des outils réglementaires énergétiques, et les collectivités, dans la planification, le suivi et l'évaluation de leur transition énergétique. Les efforts doivent être également poursuivis pour rendre les bâtiments tertiaires et résidentiels plus sobres et efficaces.

Exemples de chantiers :

• maîtriser le bilan annuel du parc de l'État (besoin en audits, audits réalisés, bilan des consommations et évolutions du nombre de bâtiments basse consommation (BBC), basse consommation rénovation et Haute Qualité Environnementale).

• élaborer une doctrine « sobriété, efficacité, énergie renouvelable et de récupération » : elle donnera la méthodologie de l'État pour la maîtrise de l'énergie en région et permettra la montée en compétence de tous les services de l'État sur ces notions, puis leur bonne prise en compte dans l'analyse des projets et le portage des missions..

Exemple d'indicateur suivi :

• évolution de la consommation d'énergie du parc de l'administration territoriale de l'État.

Objectifs :

- Diminuer la consommation régionale d'énergie, pour atteindre les objectifs climatiques.

Moyens :

Accompagner les différents acteurs vers plus de sobriété et d'efficacité :

- Accompagner les entreprises pour un renforcement de leurs actions (tous secteurs confondus), qu'il s'agisse d'outils réglementaires ou volontaires (audits énergétiques, plans de performance énergétique)
- Amplifier l'engagement des collectivités dans la transition énergétique
- Rendre les bâtiments résidentiels et tertiaires plus sobres et efficaces (rénovation énergétique)
- Assurer l'exemplarité de l'État en matière de sobriété et d'efficacité.

11 - Accompagner le développement des énergies renouvelables électriques sur les territoires

Atteindre la neutralité carbone implique une restructuration du système permettant à l'électricité de remplacer les énergies fossiles comme principale énergie du pays. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie précise la contribution du secteur énergétique et vise à remplacer les énergies fossiles par les énergies renouvelables (EnR), dont le développement doit être amplifié pour accompagner l'électrification des usages. La loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 a été promulguée afin de redresser le développement français, trop lent au regard des engagements pris par la France et des nouvelles orientations européennes prises dans un contexte double de changement climatique et de reconquête de notre souveraineté énergétique.

Exemples de chantiers :

- « solariser » le patrimoine bâti de l'État (nécessaire conciliation des enjeux patrimoniaux, ingénierie…)
- constituer des retours d'expérience inspirants pour entraîner d'autres acteurs au patrimoine important (collectivités par exemple).

Exemple d'indicateur suivi :

- puissance photovoltaïque en instruction/ autorisation/en attente de raccordement/ en service

Objectifs :

- Accélérer la dynamique de développement des EnR électriques et de la géothermie sur les territoires.

Moyens :

- Mettre à la disposition des acteurs en région des outils et des connaissances pour une meilleure planification de l'enjeu énergétique, des projets mieux localisés et de bonne qualité et donc plus facilement acceptés :
- Accompagner les acteurs et simplifier les parcours (mise à disposition des données, outils d'accompagnement, d'instruction…)
- Planifier : territorialiser les objectifs de développement d'EnR et garantir la cohérence avec les zones favorables aux EnR, cartographier les enjeux (éolien, géothermie, hydroélectricité)
- Faciliter et accélérer le développement du photovoltaïque sur les sites les plus consensuels, déterminer le potentiel de l'agrivoltaïsme
- Améliorer l'acceptabilité des projets.

Énergie

12 - Accompagner le développement des énergies issues de la biomasse

Pour l'atteinte de la neutralité carbone et garantir notre souveraineté énergétique, la France s'oriente, au travers de la Stratégie Nationale Bas Carbone, vers l'électrification des usages et le renforcement des capacités de production de chaleur et de biogaz renouvelables.

Objectifs :

Développer les énergies issues de la biomasse :

- La biomasse ligneuse, majoritairement forestière, pour la production de chaleur (chaufferies collectives ou industrielles et réseaux de chaleur)
- La biomasse fermentescible, essentiellement d'origine agricole, pour la production de gaz renouvelables (unités de méthanisation).

Moyens :

- Définir les conditions favorables à l'implantation d'installations de production d'EnR à base de biomasse forestière et d'unités de méthanisation en région.
- Accompagner les collectivités dans leurs stratégies de développement (réseaux de chaleur, chaufferies biomasse, développement de la méthanisation...)
- Renforcer la connaissance sur les besoins régionaux en biomasse des différentes filières (énergie, bâtiment, matériaux, biocarburants, chimie...) et la disponibilité de la biomasse.

Exemples de chantiers :

- accompagner les territoires dans la définition de stratégies et de zones favorables pour l'implantation d'installations de production d'EnR issues de la biomasse.
- élaborer un guide pratique pour les collectivités locales établissant les conditions propices au développement de telles installations sur les territoires (chaufferies biomasse, unités de méthanisation).

Exemple d'indicateur suivi :

- nombre de collectivités accompagnées dans le développement de stratégies de développement des EnR à base de biomasse.

13 - Accélérer la décarbonation de l'industrie

L'industrie représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. Pour lutter contre le dérèglement climatique, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoit de réduire de 35 % des émissions du secteur industriel entre 2015 et 2030, et de 81 % à l'horizon 2050.

Impératif écologique à la fois pour l'État et les entreprises, la décarbonation est un levier d'autonomie énergétique et de résilience et constitue pour les entreprises une opportunité économique et un facteur de compétitivité. Dans le cadre de la planification écologique, l'État a fait de la décarbonation de l'industrie l'un des chantiers opérationnels prioritaires de la stratégie France Nation Verte.

À l'échelle nationale, les 50 sites industriels les plus émetteurs, plus 6 raffineries, sont suivis directement par la Direction générale des Entreprises. En Auvergne-Rhône-Alpes, cela représente 5 sites, qui comptent pour 30 % des émissions de l'industrie dans notre région.

Exemple de chantier :

• accompagnement individuel des principaux émetteurs en région pour identifier la compatibilité de leur projet avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et pour identifier les besoins futurs dans une logique de planification

Exemples d'indicateurs suivis :

• % des principaux sites émetteurs qui font l'objet d'un accompagnement par l'État (en % des émissions régionales),

• % de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre depuis 2015,

• nombre de secteurs/entreprises sensibilisés

Objectifs :

- Accélérer la décarbonation des entreprises industrielles de la région, pour les sites les plus émetteurs comme pour le tissu économique diffus

Moyens :

- Mobiliser et suivre les sites les plus émetteurs en région : soutien à l'investissement, ingénierie, électrification…
- Mobiliser les TPE et PME industrielles : montée en compétence des services de l'État en contact avec les entreprises, amélioration de la connaissance des émissions du secteur diffus, sensibilisation du secteur aux enjeux de décarbonation et solutions (réalisation de webinaires par secteurs d'activité).

Actions transversales

La mise en œuvre de la stratégie eau, air, sol, énergie nécessite une mobilisation et une déclinaison dans les territoires. La stratégie met l'accent sur l'intégration des enjeux relatifs à l'eau, l'air, le sol, et l'énergie dans les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU, RNU), ainsi que leur prise en compte dans la contractualisation État - collectivités. C'est le cas en particulier dans le cadre des CRTE, futurs contrats de réussite de la transition écologique. Les financements de l'État doivent permettre d'encourager les projets vertueux.

14 - Renforcer l'intégration et la mise en cohérence des enjeux eau, air, sol, énergie dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme ont vocation à intégrer les enjeux de protection de toutes les ressources par la protection des milieux naturels et des paysages, de l'eau, du sol et du sous-sol, la préservation de la qualité de l'air, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. L'État est garant de la cohérence des documents de planification et d'aménagement et de leur légalité. Il est associé à leur élaboration.

Objectifs :

- Développer la convergence du discours de l'État, en coordonnant les approches départementales et en définissant les socles régionaux nécessaires (cadrage, doctrine).

Moyens :

- Partager les enjeux en région : coordonner les approches départementales et définir les socles régionaux nécessaires
- Accompagner l'évolution du SRADDET et des documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i)), ainsi que les territoires au RNU

Exemples de chantiers :

• identifier des sujets prioritaires à mettre en cohérence dans les documents d'urbanisme

• définir des actions à mettre en œuvre (exemples thématiques : eau (qualité, quantité, risques) dans les PLU et SCOT, agrivoltaïsme et impacts sur les espaces naturels et forestiers et les paysages...) .

Exemple d'indicateur suivi :

• nombre d'interventions en réseau, nombre de communes au RNU, PLU (i), SCOT

15 - Renforcer l'ambition environnementale des CRTE

Lancé en 2020, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) désormais rebaptisé contrat pour la réussite de la transition écologique est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique : 122 CRTE ont été signés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, les CRTE apparaissent comme le cadre adapté pour assurer la territorialisation de la planification écologique via l'émergence de nouveaux projets des collectivités territoriales contribuant à la réduction des émissions, à l'adaptation au changement climatique et à la protection de la biodiversité et le verdissement progressif de tous les projets de droit commun portées par les collectivités territoriales.

Objectifs :

- Faire évoluer les CRTE pour qu'ils deviennent un des outils de territorialisation de la planification écologique.

Moyens :

- Organiser une conférence régionale des parties pour élaborer un diagnostic partagé du territoire, identifier les leviers d'action et territorialiser les objectifs
- Faire s'approprier par les porteurs de CRTE les objectifs de la transition écologique
- Prioriser les financements des projets vertueux dans le cadre des CRTE.

Exemples de chantiers :

après avoir organisé une conférence régionale des parties (COP), décliner les objectifs régionaux de transition écologique à l'échelle de chaque CRTE, ce qui permettra :

- d'acculturer les élus à la transition écologique dans le cadre des instances départementales
- d'harmoniser la prise en compte de la transition écologique au niveau régional
- de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, du poids relatif de chaque secteur d'économie et des actions conduites localement pour réduire les émissions

Exemple d'indicateur suivi :

- part des financements soutenant la transition écologique par rapport au total des financements apportés par les préfets (DSIL/DETR/Fonds vert)

mission-environnement@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

eauairsolénergie